

NE PAS PUBLIER AVANT  
18:00 HEURES HNE  
Le 25 février 1972

VÉRIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

*AcLC*



# STATEMENT DISCOURS

SECRETARY  
OF STATE  
FOR EXTERNAL  
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE  
D'ÉTAT AUX  
AFFAIRES  
EXTÉRIEURES.

NOTES POUR UN DISCOURS DU  
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES  
EXTÉRIEURES, L'HONORABLE MITCHELL  
SHARP, DEVANT LA CHAMBRE DE COMMERCE  
DE SAINT-JEAN (TERRE-NEUVE) LE 25  
FÉVRIER 1972

---

Monsieur le président,

C'est un grand plaisir pour moi de me retrouver à Saint-Jean, qui est à la fois l'une des plus vieilles villes de l'Amérique du Nord et la plus jeune capitale provinciale du Canada. Il y a à peine quelques semaines, je m'adressais à la Chambre de Commerce de Vancouver, ville tournée vers l'Orient au-delà du Pacifique. Ce soir, je m'adresse à la Chambre de commerce d'une ville tournée vers l'Occident, vers l'Europe, par delà l'Atlantique. Le Canada est manifestement un vaste pays d'une diversité infinie, et de cultures multiples.

Lorsque Terre-Neuve s'est jointe à la Confédération canadienne, il y a déjà une génération, ce fut pour tous un parachèvement et un enrichissement. Le patrimoine canadien s'en est trouvé accru, et pas seulement du point de vue territorial. La mosaïque canadienne se revêtit d'une nouvelle teinte grâce à la culture, à l'énergie et à la hardiesse de la population terre-neuvienne. A l'harmonie des voix canadiennes s'est fondue la cadence celtique du Terre-Neuvien, et sa voix mise au diapason des siècles pour chanter et raconter des histoires épiques.

J'apprends beaucoup de choses en parcourant le pays. Personne ne sait tout ce qu'on peut apprendre sur le Canada et personne ne le saura jamais. J'apprends que Saint-Jean a des préoccupations et des intérêts particuliers, des préoccupations dont il faut tenir compte et des intérêts que le gouvernement fédéral doit favoriser. Il en va de même de Vancouver, de Winnipeg et de Montréal. J'apprends aussi que malgré les différences d'intérêt de chaque région, le Canada est uni. Pour les Canadiens, la prospérité, comme la liberté, est indivisible. Les disparités régionales dont l'économie canadienne est grevée sont inacceptables si nous aspirons à la société juste. Mais il ne faut pas prendre nos désirs pour des réalités. Pour éliminer les disparités régionales, il faut que chacun d'entre nous fasse un effort conscient et résolu pour résoudre le problème, chercher de nouvelles solutions et les mettre en oeuvre. C'est une tâche qui exige la participation de tous; les provinces et les régions doivent faire leur part, le secteur privé doit collaborer avec le secteur public ou, pour dire la même chose autrement, l'entreprise privée et l'administration publique doivent travailler ensemble. Lorsque je parle d'entreprise privée, je parle non seulement de la direction de ces entreprises, mais aussi des ouvriers qui y travaillent et qui doivent collaborer avec la direction.

La plupart des indices économiques montrent que le Canada est plus prospère que jamais et que, dans la conjoncture actuelle, l'économie continuera de croître rapidement. Ces prévisions sont fondées sur des moyennes et des calculs compliqués, sur des faits concrets, des réalités de la vie, mais non sur l'ensemble de la vie. Nous sommes toujours aux prises avec un taux de chômage beaucoup trop élevé, un niveau de chômage qui

varie selon les régions du pays. La population active s'accroît plus rapidement que jamais, mais l'augmentation de notre main-d'oeuvre, plus rapide que dans tout autre pays industrialisé, dépasse de loin celle du nombre des emplois.

Je suis d'avis que pour tirer le meilleur parti de notre croissance économique et résoudre les problèmes du chômage, il faut oublier notre conception désuète et irrationnelle des luttes entre la direction de l'entreprise et les ouvriers, entre le patronat et le prolétariat, entre le gouvernement et l'entreprise privée, entre Saint-Jean et Ottawa et apprendre à vivre et à travailler ensemble dans un esprit de solidarité en vue de la réalisation des objectifs nationaux qui expriment nos aspirations mutuelles.

La grande expérience de la Confédération canadienne commencée à Charlottetown en 1864 et terminée à Saint-Jean en 1949 fut un long processus de négociation et de collaboration continues. La Confédération fut complétée en 1949, mais ce processus n'a pas cessé pour autant. Chaque génération successive de Canadiens doit faire sa part pour adapter sans cesse nos institutions nationales aux situations nouvelles qui surgissent tant au Canada qu'à l'étranger. La Confédération canadienne n'est pas un organisme fossilisé mais un être vivant et en évolution.

Personne n'est moins Terre-Neuvien parce qu'il est Canadien. Il est peut-être bon d'homogénéiser le lait et le beurre d'arachides, mais l'homogénéisation des peuples ne peut que les détruire. Je suis heureux de me trouver à Terre-Neuve ce soir pour plusieurs raisons, mais surtout parce que Terre-Neuve est si différente du Haut-Canada, où je passe la plus grande partie de ma vie. Je ressens une grande satisfaction à la pensée que je puisse baigner dans une culture et une société différentes tout en demeurant au Canada et que Terre-Neuve fasse partie de mon patrimoine de Canadien.

Par delà l'océan Atlantique, où les yeux des Terre-Neuviens se sont tournés pendant des siècles, une autre grande expérience se prépare par l'adhésion de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, de la Norvège et du Danemark au Marché commun.

Une chose est certaine: c'est que l'adhésion au Marché commun ne changera pas le caractère des Britanniques. Nous avons appris avec un grand soulagement que, même si la Grande-Bretagne doit adopter rapidement le système métrique, l'on continuera de servir la bière en chopes dans les "pubs". Les Britanniques savent encore faire la distinction entre ce qui est essentiel et ce qui ne l'est pas. De même, dix ans après être entrés au Marché commun, les Français n'en sont pas moins Français, tout comme les Canadiens-français sont toujours Canadiens-français après un siècle au sein de la Confédération

canadienne.

Nous visons dans un monde où les distances diminuent sans cesse, un monde où nous devons exercer notre indépendance dans le cadre d'une interdépendance croissante. De la même façon que les Terre-Neuviens, les Québécois et les Albertains conservent leur caractère particulier tout en étant Canadiens, nous pouvons protéger notre souveraineté nationale et conserver notre indépendance nationale dans un monde où les rapports internationaux ne cessent de se multiplier et de devenir plus complexes.

L'objectif principal de la politique étrangère du Canada est de protéger l'indépendance d'action et d'expression essentielle des Canadiens afin de permettre au Canada de survivre, de croître et de contribuer à sa façon à un monde interdépendant.

Dans notre monde d'aujourd'hui, je crois que l'interdépendance signifie trois choses:

- interdépendance au point de vue de la paix et de la sécurité;
- interdépendance en ce qui concerne la prospérité mondiale;
- interdépendance sur le plan de la condition humaine.

L'interdépendance au point de vue de la paix et de la sécurité ne se limite pas aux alliances, l'OTAN, NORAD, Pacte de Varsovie, que les nations du monde jugent indispensables à leur sécurité. Nous voyons aujourd'hui, entre les blocs de puissances, une interdépendance créée par les armements modernes et par l'équilibre de la dissuasion. Les États-Unis et l'Union soviétique ne s'adressent plus de menaces, contrairement à leur manière d'agir aux Nations Unies au temps de Henry Cabot Lodge et de Vychinski. Les deux nations comptent l'une sur l'autre pour empêcher l'éclatement d'une guerre nucléaire. La Chine est en voie de devenir une grande puissance nucléaire. L'équilibre de la dissuasion auquel nous sommes devenus habitués pourrait très bien être remplacé, le moment venu, par un triangle de forces. Je ne m'attends pas à voir les problèmes mondiaux se relâcher lorsque trois puissances nucléaires, au lieu de deux, s'efforceront de réaliser un équilibre, mais le fait est que ces problèmes peuvent trouver de solution tant que l'une des trois puissances reste à l'écart.

Cette réalité est certainement l'un des éléments qui ont inspiré la visite historique du président Nixon à Pékin. Je ne sais si vous avez éprouvé la même émotion que moi au moment où Richard Nixon a serré la main de Chou En-lai à

l'aéroport de Pékin, geste que John Foster Dulles s'était refusé à accomplir, à l'égard du même homme, lors de sa venue à Genève en 1954. Pouvait-on s'attendre à voir Mao Tse-tung adresser de chaleureuses salutations au Président des États-Unis, au chef d'État d'un pays qu'il avait lui-même qualifié de tigre de papier, au chef d'un peuple qui constituait selon lui une horde de bêtes impérialistes, capitalistes et fascistes? Le président Nixon a lancé au monde l'avertissement qu'il ne fallait pas trop escompter de cette réunion, avertissement dont le premier ministre Chou s'est fait l'écho. Il s'agit là d'un bon conseil, mais à mon avis nous avons déjà assisté à un miracle du fait même que cette rencontre a eu lieu.

Si je semble manifester un optimisme débordant, tel n'est aucunement l'état d'esprit qui m'inspire. C'est en effet l'interdépendance générale au point de vue de la paix et de la sécurité qui a rapproché ces hommes, la conviction qu'un monde où n'existent pas de rapports pratiques entre les États-Unis et la Chine est de loin trop dangereux à envisager.

Comme vous le savez, il a fallu près de deux années de négociations patientes pour établir des relations diplomatiques entre le Canada et la Chine. De nombreuses difficultés ont surgi et ont dû être surmontées au cours de ces négociations. Mais l'étape décisive a finalement été franchie lorsque les Chinois ont compris que nous agissions pour notre propre compte, pour nos propres bons motifs et en poursuivant nos propres intérêts tels que nous les concevions, et non comme le cheval de Troie des États-Unis. C'est peut-être une ironie du sort que dans l'espace de quelques mois, les États-Unis aient emprunté la même voie que nous.

L'interdépendance en ce qui concerne la prospérité mondiale est née du fait qu'aucun pays du monde, aujourd'hui, ne peut pratiquer l'autarcie. Même les États-Unis doivent compter sur les importations pour alimenter leur économie et sur les exportations pour assurer une partie assez importante de leur revenu national. Les nations doivent pratiquer le commerce pour survivre et le commerce international signifie interdépendance.

L'histoire est du côté de ceux qui préfèrent la liberté du commerce et qui favorisent le mouvement international des capitaux, la transmission de la technologie et les échanges d'idées comme moyen d'encourager les aspirations nationales légitimes des États, qu'il s'agisse de pays industrialisés, en voie de développement ou, tel le Canada, de nature hybride. L'indépendance véritable est le produit de la force économique, non de la faiblesse. Je ne permettrais de dire, à cet égard, que le peuple de Terre-Neuve jouit maintenant d'une plus grande

indépendance qu'avant l'entrée de la province dans la Confédération canadienne.

L'histoire a certainement démontré que la liberté du commerce et un accès plus libre aux capitaux, à la technologie et aux idées rendent les pays mieux capables de régler et d'améliorer leur vie économique. Je ne manquerais pas d'ajouter que les politiques de nationalisme économique qui trouvaient une application si étendue avant la guerre n'ont pas protégé les pays, sur le plan individuel, des conséquences de la grande dépression, comme le savent parfaitement les Canadiens et les Terre-Neuviens. De fait, ce fut même le contraire. Nous avons assisté par ailleurs, durant la récente après-guerre, à une dispersion, non à une concentration de la puissance économique. Les États-Unis, géant entre les mortels durant la période d'après-guerre, partagent maintenant leur puissance économique avec la nouvelle Europe et avec le Japon.

Je suis impressionné, comme vous l'êtes, j'en suis sûr, par cette interdépendance croissante de la communauté des nations. Le pouvoir dont dispose un pays, même l'État le plus puissant, même les États-Unis, pour diriger sa destinée économique est limité. Il n'y a aucun moyen pour un pays de s'isoler des circonstances économiques extérieures et l'État qui essaierait de le faire découvrirait probablement qu'il y a perdu plutôt que gagné.

Le Canada est la plus internationaliste des nations dans sa politique économique. Cela n'implique nullement une renonciation à la souveraineté économique, de même que notre attitude internationaliste dans les affaires mondiales ne nous fait aucunement renoncer à notre souveraineté politique.

Le point capital à observer est la distinction qui doit clairement être établie entre ce qui est indispensable et ce qui ne l'est pas. Un intérêt personnel étroit et des notions démodées de souveraineté menacent aujourd'hui la prospérité et la sécurité mondiales. S'ils subsistent, le danger qu'ils posent se fera encore plus menaçant.

Nous devrions à mon avis exercer notre privilège d'indépendance nationale, politique et économique, en tant qu'éléments responsables d'un tout qui peut transcender ses parties constituantes, où chacun poursuit ses propres intérêts et aspirations dans le respect total des intérêts et des aspirations des autres, tout comme Terre-Neuve poursuit les siens et les siennes à l'intérieur de la Confédération canadienne.

C'est en se laissant guider par ce principe que l'on devrait envisager les divergences actuelles entre les États-

Unis et le Canada dans le domaine du commerce.

Il n'entre nullement en jeu un conflit entre deux philosophies opposées du commerce. Il ne s'agit pas essentiellement d'un désaccord quant aux objectifs. Il y a même, quant aux faits, une large mesure d'accord. Les points en litige sont des questions qui portent principalement sur l'élaboration d'un accord relatif aux produits de l'industrie automobile, élément de caractère unique et d'importance cruciale dans les relations économiques entre nos deux pays.

C'est pourquoi les divergences sont difficiles à résoudre. Nous touchons là aux opérations de sociétés multinationales de propriété américaine, dont la production est réalisée tant aux États-Unis qu'au Canada et qui fournissent le marché nord-américain. Comment pourra-t-on assurer ces opérations de la manière la plus efficace, avec le moins de restrictions possible pour le commerce et à l'avantage des deux pays? Comment la production automobile (et par là les possibilités d'emploi) sera-t-elle répartie de manière à ce que chacun ait sa juste part?

Voilà les questions auxquelles nous essayons de répondre depuis de nombreux mois, bien avant la date du 15 août où fut annoncée la nouvelle politique économique des États-Unis.

C'est un problème important, mais vous comprendrez pourquoi j'ai dit qu'il n'entre nullement en jeu une différence fondamentale de principe entre nos deux pays, au point de vue de la politique commerciale. Il serait à vrai dire ridicule qu'il se produisît une fissure sérieuse dans nos relations à la suite des difficultés que pose la réalisation d'une entente sur l'avenir de l'accord relatif à la production automobile qui a été si avantageux pour le Canada et pour les États-Unis.

Toutes ces mesures ne représentent qu'une partie des efforts déployés en vue de libéraliser le commerce international, efforts auxquels toutes les nations commerciales du monde participent, tout comme elles cherchent à protéger leurs intérêts économiques essentiels dans un monde interdépendant.

J'ai déjà affirmé que pour le Canada, la prospérité formait un objectif indivisible. J'ai dit aussi que les préoccupations et les intérêts de chacune de ses parties étaient distinctes, et que le gouvernement fédéral devait tenir compte de ces préoccupations et servir ces intérêts.

Terre-Neuve possède d'abondantes richesses en ressources humaines, en minéraux et en réserves forestières, exploitées grâce à la présence de capitaux canadiens et étrangers, et avec l'aide du gouvernement fédéral. Mais je crois qu'il est réaliste d'affirmer que la prospérité, pour Terre-Neuve, repose en grande partie sur les pêcheries du large.

Les pêcheries occupent une place spéciale dans l'histoire du Canada. La pêche est l'activité primaire la plus ancienne du pays et le premier accord international signé par le Canada en qualité de nation indépendante a été le Traité sur la pêche du flétan, conclu avec les Etats-Unis en 1923. La pêche revêt une importance primordiale pour les provinces côtières du Canada. Pour nombre de pêcheurs et pour les pêcheurs terre-neuviens en particulier, la protection de cette ressource est une nécessité économique et sociale vitale.

A la suite de l'échec des négociations internationales visant à délimiter la largeur de la mer territoriale et à définir les limites de la juridiction nationale sur les pêcheries, auxquelles nous avons participé activement, le Canada a été en 1964 l'un des premiers pays à adopter une zone de pêche exclusive de neuf milles, contiguë à la mer territoriale de trois milles. La zone de pêche contiguë est maintenant reconnue par le droit international coutumier. Les événements des dernières années ont mis en évidence le fait que l'ensemble de nos intérêts côtiers n'était plus suffisamment protégé par une mer territoriale de 3 milles et une zone de pêche de 12 milles. Le Canada s'est de nouveau senti contraint à agir seul, puisque, encore une fois, la communauté internationale était incapable de s'entendre sur des règlements plus efficaces. Nous avons apporté à notre Loi sur la mer territoriale et les zones de pêche une série de modifications qui établissaient des zones de pêche exclusives dans le Golfe du Saint-Laurent et la Baie de Fundy sur la côte de l'Atlantique, de même qu'à l'Entrée Dixon, au Détroit d'Hécate et au Bassin Reine-Charlotte, sur la côte du Pacifique. Nous avons également élargi les limites de notre mer territoriale de trois à douze milles, englobant ainsi l'ancienne zone de pêche contiguë dans la nouvelles mer territoriale.

En plus d'avoir pris ces décisions unilatérales justifiées, le gouvernement poursuit ses efforts en vue de réglementer certaines pêcheries internationales au moyen d'accords bilatéraux et régionaux, et milite en faveur d'une protection accrue des pêcheries côtières, dans le cadre de la troisième Conférence sur le droit de la mer, qui se tiendra en 1973. Nous oeuvrons pour la reconnaissance du droit du Canada, comme de tout autre état côtier, de gérer les pêcheries de la mer territoriale et des régions qui lui sont adjacentes et à réserver pour ses pêcheurs une part privilégiée des prises de poisson qui leur sont essentielles. Le Canada croit qu'une tendance internationale se dessine dans ce sens grâce aux efforts que nous déployons de concert avec d'autres pays.

Le Canada a engagé ces derniers mois des négociations avec d'autres pays, qui traditionnellement, pêchaient dans nos zones de pêche et notre mer territoriale, en vue de conclure des accords qui mettraient un terme à ces opérations. Deux accords



conclus avec la Norvège sur la pêche et la chasse aux phoques sont maintenant en vigueur. En application de cet accord, les bateaux de pêche norvégiens ne pêcheront plus en deça de la mer territoriale ou des zones de pêche du Canada, mais leurs bateaux pourront continuer leurs opérations dans le Golfe du Saint-Laurent jusqu'à la fin de 1974, sous réserve des lois et règlements canadiens. L'accord relatif à la chasse aux phoques a été négocié dans le but de venir en aide aux chasseurs canadiens qui éprouvaient des difficultés, vue la diminution des réserves, et dans le but d'assurer la conservation des phoques et l'emploi de méthodes de chasse plus humanitaires. De la sorte, l'accord régleme la chasse aux phoques par les Norvégiens comme par les Canadiens en haute mer. Pour que les mesures de conservation soient efficaces, il faut considérer que les réserves de phoque forment un tout, que l'animal demeure en haute mer ou qu'il pénètre, à la faveur des courants, dans les eaux placées sous juridiction canadienne. Les bateaux norvégiens ne peuvent s'approcher à plus de trois milles des côtes canadiennes et les saisons de chasse sont réglementées. On a mis sur pied une commission chargée de formuler des recommandations auprès des deux gouvernements sur les questions des contingents nationaux et des dates d'ouverture et de clôture de la chasse.

Des accords, non encore exécutés, ont été négociés avec le Danemark, la Grande-Bretagne, le Portugal et la France. Nous sommes actuellement engagés dans des négociations avec l'Espagne et nous espérons en arriver bientôt à un accord satisfaisant avec ce pays. Nous sommes fiers d'avoir mené à bien des négociations aussi complexes en un si court laps de temps.

Les pêcheurs de Terre-Neuve peuvent être assurés que le gouvernement fédéral sait combien leurs problèmes sont urgents. Mais le Canada doit continuer à obéir aux lois, tant au niveau national qu'international, et plusieurs problèmes touchant les pêcheries doivent, pour être réglés de façon durable, recevoir une attention multilatérale. Toutefois le gouvernement canadien n'a pas hésité, lorsqu'il avait raison de le faire, à prendre les mesures unilatérales qui s'imposaient. Et il le fera de nouveau si les circonstances l'exigent. Mais, comme je l'ai dit, la poursuite de nos intérêts ne doit pas nous faire oublier les intérêts acquis par d'autres au cours des siècles. Les intérêts relatifs à nos pêcheries doivent être envisagés dans le cadre plus large de l'intérêt national et poursuivis en tenant compte de l'interdépendance qui caractérise le monde actuel.

L'interdépendance en fonction des conditions de vie ouvre un débat d'importance capitale, celui de l'aide au développement des pays les plus pauvres. Cette dernière constitue maintenant un élément essentiel de la politique étrangère des pays donateurs comme des pays bénéficiaires. L'aide offerte

en montants énormes est peut-être née d'une prise de conscience tardive du fait que les hommes ont tous besoin les uns des autres. C'est une idée qui remonte pourtant à l'Ancien Testament et qui est enracinée dans toutes les religions et tous les systèmes philosophiques.

Je crois que le peuple canadien désire fournir une aide au développement et y trouver de la satisfaction, tout comme il tente d'atténuer les disparités régionales qui affligent notre pays.

L'interdépendance en fonction des conditions de vie dépasse le don et la réception de l'aide au développement. Nous participons aux secours en cas de désastre, séisme au Pérou ou typhon au Pakistan, par exemple. La question du rôle de la communauté internationale dans les conflits intérieurs comme ceux du Nigéria en 1968-1969 et du Pakistan ces derniers mois se pose aussi. Le Canada a apporté une collaboration importante aux travaux de la Croix-Rouge visant à l'adoption de lois humanitaires, en cherchant à conclure des accords internationaux qui permettraient aux agences internationales de secours d'agir en cas de guerre civile pour protéger les témoins innocents, femmes et enfants la plupart du temps, tout comme dans le cas de conflits armés entre nations.

En réalité, le concept d'interdépendance en fonction des conditions de vie se rapporte à plusieurs des grands problèmes de l'heure: justice sociale, discrimination raciale et toute la question de la dignité de l'homme, où s'insèrent les problèmes écologiques qui dépassent les frontières nationales, de même que le problème du droit international et celui de la conclusion d'accords rationnels entre nations, qui occupent si fructueusement une grande partie du temps aux Nations Unies.

Quel usage le Canada fait-il de son indispensable intégrité par rapport à ce réseau complexe d'interdépendance? J'ai déjà dit qu'elle servait à la poursuite des intérêts canadiens. Il n'y a pas lieu de nous en excuser. Elle nous assure le contrôle de l'économie nationale et le droit de nous diriger comme bon nous semble. Somme toute, nous avons, de cette façon, un point de vue canadien sur le monde.

En résumé, notre indépendance chérie nous offre la possibilité de nous faire entendre dans les conseils mondiaux et d'y apporter une contribution typiquement canadienne, en somme, de demeurer ce que nous sommes.

Vous autres, Terre-neuviens, connaissez la signification de l'indépendance. Vous avez longuement lutté pour cette indépendance. Puis vous avez décidé d'unir votre indépendance à celle du Canada. Mais la voix de Terre-Neuve n'est pas étouffée

ni au Parlement du Canada ni devant le monde.

L'un de ses porte-parole les plus éloquents a récemment quitté la tribune. Mais, toute sa vie, M. Joey Smallwood demeurera le symbole de l'esprit indomptable de Terre-Neuve. J'ai eu l'honneur de participer aux négociations qui ont mené à l'Union et je rends hommage à un véritable Père de la Confédération, sans lequel l'Union aurait jamais eu lieu.

Je crois que le monde se trouve plus riche d'un apport typiquement canadien. Il est heureux qu'il existe un porte-parole nord-américain indépendant dans le domaine international. Dans un univers qui doit apprendre à résoudre les conflits et vivre en paix, malgré les grandes différences qui caractérisent ses nations, le Canada offre un exemple particulièrement pertinent d'édification d'une seule nation par deux grands groupes linguistiques et plusieurs cultures. On pourra dire que notre contribution est modeste, car nous ne pouvons outrepasser les limites de notre compétence. Mais nous devons tout tenter à l'intérieur de ces limites. Je crois que nous y réussissons.